

CHARTE D'UTILISATION D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

Association WASSI NA WAGNOU

« Un seul peuple, plusieurs identités »

Préambule

L'association WASSI NA WAGNOU utilise différents outils numériques (groupes de discussion, réseaux sociaux, messagerie électronique, site internet, etc.) pour informer ses membres, favoriser les échanges et développer ses activités. Ces espaces sont avant tout des lieux de partage, d'information, d'entraide et de convivialité.

Article 1 – Respect des personnes

Chaque membre s'engage à respecter les autres participants. Sont notamment à éviter :

- les insultes, menaces ou propos agressifs ;
- les propos discriminatoires ou humiliants ;
- les attaques personnelles ;
- les moqueries répétées ou le harcèlement ;
- tout comportement portant atteinte à la dignité d'une personne.

Les désaccords sont possibles, mais ils doivent être exprimés avec respect et courtoisie.

Article 2 – Respect de la vie privée

Chacun doit respecter la vie privée des autres membres. Il est notamment interdit de diffuser sans autorisation des informations personnelles, numéros de téléphone, adresses, conversations privées, photographies ou vidéos permettant d'identifier une personne lorsque son accord est nécessaire. Le fait d'avoir accès à une information ne signifie pas que l'on est autorisé à la diffuser.

Article 3 – Contacts privés

La présence d'une personne dans un groupe ou sur un espace numérique de l'association ne signifie pas qu'elle accepte d'être contactée personnellement. Il convient donc de ne pas contacter en message privé une personne qui ne nous a pas préalablement communiqué son contact ou donné son accord, sauf nécessité liée au fonctionnement de l'association.

Article 4 – Utilisation des groupes et espaces de discussion

Les groupes et espaces numériques de WASSI NA WAGNOU sont destinés en priorité aux échanges concernant la vie de l'association, ses activités et événements, les informations destinées aux membres, ses projets et les sujets susceptibles d'intéresser directement la communauté associative. Chacun est invité à limiter les messages hors sujet.

Article 5 – Publicité et démarchage

Les espaces numériques de l'association ne doivent pas être utilisés à des fins commerciales personnelles : publicité pour une entreprise ou un commerce, vente de produits ou services à titre personnel, démarchage commercial ou diffusion répétée de liens promotionnels. Une publication en lien avec l'association peut être autorisée par le bureau.

Article 6 – Discussions politiques et religieuses

Les groupes et espaces numériques de l'association n'ont pas vocation à devenir des lieux de propagande ou de confrontation politique. Il convient d'éviter la propagande politique, les messages de soutien ou d'attaque envers un parti ou une personnalité politique, ainsi que les débats susceptibles de créer des tensions. Chacun respecte les convictions personnelles des autres.

Article 7 – Contenus publiés

Avant de publier un message, une photo, une vidéo ou un lien, chacun est invité à se demander : Est-ce que ce contenu concerne l'association ou peut réellement intéresser ses membres ? Est-ce que je respecte les personnes concernées ? Ai-je le droit de partager ce contenu ? En cas de doute, il est préférable de demander l'avis d'un membre du bureau.

Article 8 – Vérification des informations

Chacun est invité à faire preuve de vigilance avant de partager une information et à éviter les informations non vérifiées, les rumeurs ou les contenus susceptibles de créer inutilement de l'inquiétude ou des conflits. Pour les informations officielles de l'association, les communications du bureau ou des personnes désignées doivent être privilégiées.

Article 9 – Responsabilité de chacun

Chaque membre est responsable des contenus qu'il publie ou transmet. La participation aux espaces numériques de WASSI NA WAGNOU implique l'acceptation des principes de cette charte. En cas de comportement contraire, le bureau pourra intervenir afin de rappeler les règles et, si nécessaire, prendre les mesures appropriées conformément aux règles de fonctionnement de l'association.

Article 10 – En cas de doute ou de problème

Personne n'est censé connaître toutes les réponses. En cas de doute, de conflit, de publication problématique ou de situation inhabituelle, il est recommandé de demander conseil à un membre du bureau de WASSI NA WAGNOU. Le bureau est là pour accompagner les membres et favoriser un fonctionnement serein des espaces numériques de l'association.

NOTRE ENGAGEMENT COMMUN

Les outils numériques doivent rester un moyen de nous rapprocher, de nous informer et de faire vivre notre association.

Respectueuse • Bienveillante • Responsable • Constructive

« Un seul peuple, plusieurs identités »

Charte adoptée le :	……
Par :	……
Pour l'association :	WASSI NA WAGNOU